

LE PORTAIL EMPRITE D'OPSAT

Un outil d'évaluation pour piloter la prévention dans l'entreprise

EMPRITE est un outil informatique développé, sous forme de portail, par l'OPSAT (Organisme pour la Prévention et la Santé au Travail), Service de Franche-Comté, à destination de ses adhérents, afin que ceux-ci puissent déclarer leurs effectifs et piloter leurs démarches santé/sécurité : document unique, évaluation du risque chimique, suivi des plans d'actions.

L'évaluation des risques est au cœur de la démarche mise en œuvre. EMPRITE permet de simplifier les démarches des entreprises, en les regroupant sur un seul point d'entrée. L'outil se veut avant tout facilitateur pour les entreprises.

Un accompagnement par le Service est mis en place tout au long de la démarche, notamment pour aider les entreprises à la saisie.

Au 1^{er} mars 2019, EMPRITE comptait près de 16 000 utilisateurs et quelques 1 350 documents uniques clôturés.

EMPRITE : un outil pour les entreprises de déclaration et d'actualisation des effectifs

Les entreprises se connectent en ligne au portail, depuis un espace dédié à chaque adhérent, pour déclarer leurs effectifs, saisir les postes, y affecter les salariés et déclarer les expositions professionnelles.

EMPRITE repose sur la création, pour chaque entreprise, d'un organigramme composé d'unités et de postes de travail. L'entreprise y rattache, de manière simple et en lien avec les expositions professionnelles, ses salariés.

Pour les risques particuliers, des préconisations de suivi individuel renforcé sont proposées, en fonction du code NAF de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un récapitulatif complet, sous forme de tableau, des éléments renseignés.

A la suite de la déclaration des effectifs ou de son actualisation, les équipes médicales d'OPSAT disposent des données nécessaires à l'organisation du suivi de l'état de santé des salariés.

EMPRITE : un outil d'aide à la réalisation du document unique

EMPRITE permet également à l'entreprise de réaliser son document unique, en identifiant les risques par unité ou par poste. Ceci permet à l'entreprise de coter et prioriser ses risques. Une restitution sous forme d'états synthétiques indique la cotation du risque (fréquence, gravité, maîtrise, niveau de risque) et les pistes d'amélioration.

EMPRITE : un outil pour l'évaluation du risque chimique

Un module est également dédié à l'évaluation du risque chimique, et plus particulièrement à l'analyse des fiches de données de sécurité (FDS). L'entreprise accède à une base de FDS déjà analysées et peut repérer les produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et les sensibilisants.

EMPRITE dispose d'une banque de données de près de 18 000 fiches de données de sécurité (FDS) analysées, dont un peu moins de 5 000, évaluées et analysées par un comité d'experts en toxicologie du Service, disponibles en accès libre. La solution est interopérable avec SEIRICH, outil d'évaluation du risque chimique de l'INRS, et le sera, à termes, avec TOXILIST.

EMPRITE : un outil de pilotage des actions de prévention

EMPRITE permet aux entreprises de définir leurs plans d'action, sous forme de synthèse, de matrice unités/risques, de tableaux de bord des actions et d'une cotation des risques.

En fonction des risques renseignés par l'entreprise, des préconisations généralistes et des pistes d'actions adaptées vont lui être proposées par le SSTI.

Présenté lors de la journée d'étude du 25 avril, le diaporama de l'outil peut être retrouvé en ligne sur presanse.fr

Un tableau de bord permet à l'entreprise de suivre l'avancement des actions préconisées.

EMPRITE : un outil interopérable avec les autres outils et logiciels

Actuellement, EMPRITE est interfacé avec le logiciel MEDTRA (AXESS Solutions) et SEIRICH, mais peut être interopérable avec n'importe quel outil ou logiciel par le développement et la mise en œuvre de connecteurs.

Ainsi, l'ensemble des expositions professionnelles des salariés est tracé dans les dossiers médicaux en Santé au travail (DMST) par une synchronisation des données journalière avec le logiciel métier.

EMPRITE utilise les Thésaurus Harmonisés (codes NAF, PCS-ESE, expositions professionnelles), ainsi que les bases de données de références pour les substances chimiques (base CA, annexe VI du règlement CLP).

En outre, les déclarations des entreprises via EMPRITE sont en conformité avec le RGPD (règlement général de protection des données).

EMPRITE : un outil en constante évolution

L'outil a permis de créer du lien entre les acteurs, de gagner en efficacité et constitue un premier pas vers la dématérialisation.

Son utilisation a donné du sens au travail des personnels de l'OPSAT, a harmonisé les pratiques, mais surtout a amélioré le service rendu aux entreprises et le développement de la prévention.

Pour la solution EMPRITE, l'OPSAT a reçu, en mars dernier, le Trophée de l'innovation 2019, lors de la convention d'AXESS Groupe.

Nonobstant, EMPRITE n'est pas un outil figé, mais en continuelle évolution, tant en termes d'optimisation que d'amélioration de l'ergonomie. En attestent de nouveaux menus en cours d'intégration ou en projet comme, par exemple, un module de demande de visite en ligne, des tableaux de bord du suivi individuel, ou encore un module spécifique pour les agences des entreprises de travail temporaire (ETT).

Par ailleurs, un travail a été entrepris avec l'AST Grand-Lyon pour rendre interopérable le portail « Mon diagnostic prévention (AutoDiag) » développé par ce Service et EMPRITE car il constitue un outil complémentaire.

« Mon diagnostic prévention (AutoDiag) », fera l'objet d'un article dans un prochain numéro des Informations Mensuelles. ■

